



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 décembre 2017

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 4 décembre 2017, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

225-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts demandés.

226-17

Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2017 ^{YM}

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le procès-verbal du 3 novembre 2017 soit adopté tel que présenté. ^{YM}

227-17

Approbation liste comptes et paiements directs période du 17 novembre au 1er décembre 2017

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine approuve les paiements suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs nos 454 à 460	totalisant	6 685.17 \$
Les dépôts directs nos 500549 à 500550	totalisant	1 760.60 \$
Les chèques nos 14304 à 14346	totalisant	132 617.07\$
Pour un grand total de :		141 063.84\$

Correspondance

École La Découverte : Demande autorisation 3^e édition de la course La Découverte et aide organisation de l'évènement

Isothermic : Dénonciation contrat pour la fourniture des portes et fenêtres du Centre Municipal

MTMDET: Projet de remplacement de conduites sur la route Sainte-Thérèse

Requête (10 citoyens): Demande d'achat de bac compostage par municipalité et distribution gratuite à ceux qui veulent composter pour réduire déchets domestiques

SHQ : Programme RénoRégion : Hausse de la valeur maximale d'un logement admissible de 100 000\$ à 115 000\$ à compter du 1^{er} avril 2018

Réseau Biblio : Demande de rencontre pour présentation service du réseau

MAMOT : Assujettissement organismes municipaux répondant à certains critères aux règles contractuelles municipales

Min. Justice : Modification règles relatives célébration et publication mariage

CRLNF : Remerciement commandite
: Commentaires suite à demande d'appui



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 décembre 2017

MRC N-B : Règlement créant le parc régional véloroute Chaudière
section Nouvelle-Beauce

MRC N-B : Avis public séance conseil maires en 2018

Questions de l'assemblée

- Félicitations élus
- Vidéo sur église
- Biographie Daniel Royer
- Demande rencontre promoteur Roy

228-17

**Autorisation fermeture Route Langevin (Direction Saint-Isidore)
pour activité course/marche – École La Découverte le 27 mai 2018**

CONSIDÉRANT la demande de permis reçue;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer la Route Langevin vers Saint-Isidore jusqu'à l'intersection de la Route ^{de} Colombe / Saint-Jacques pour avoir un parcours sécuritaire;
CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à la municipalité de Saint-Isidore pour avoir son autorisation;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prêter des équipements de signalisation et des services des employés pour cette activité;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise la fermeture de la Route Langevin vers Saint-Isidore à partir de l'École La Découverte jusqu'à la limite de Saint-Isidore le 27 mai 2018 de 8h00 à 12h00 pour une activité de course / marche au profit de l'École La Découverte. Le conseil autorise le prêt des équipements et des services des employés municipaux à cette fin pour aider à la tenue de l'activité. Des avis annonçant l'activité et la fermeture de route seront émis par la municipalité.

229--17

Transfert demande achat et fourniture gratuite de bac à compostage à la MRC Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT la requête reçue;
CONSIDÉRANT la compétence de la MRC en matière de gestion de matière résiduelle sauf l'enlèvement;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une coordination MRC - Municipalité dans les actions et le financement prévu au PGMR (Plan gestion matières résiduelles);
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le respect sur la loi sur l'interdiction de subvention municipale;
CONSIDÉRANT les échanges tenus avec le responsable du dossier à la MRC;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal transfère la demande d'achat et fourniture gratuite de bacs de compostage à la MRC Nouvelle-Beauce.



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 décembre 2017

230-17

Attestation dépôt état des arrérages taxes et autres dus à la municipalité

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général secrétaire-trésorier et lu aux membres du conseil séance tenante;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt du rapport des arrérages de taxes et autres dus pour un montant de 11 260.45\$ plus intérêts et pénalités courus en date du 4 décembre 2017. Le conseil demande qu'un dernier avis soit donné à tous ceux n'ayant pas acquitté leurs taxes et autres dus ou n'ayant pas fait l'objet d'une entente de paiement de la faire avant le 29 janvier 2018 sans quoi des procédures de recouvrement pourraient être entreprises sans autre avis.

231-17

Nomination membres du comité urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer de nouveaux membres sur le comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les candidats contactés et intéressés;

CONSIDÉRANT que le règlement constituant le comité prévoit la nomination de trois (3) membres;

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Clermont Maranda représentant du conseil, Marie-Claude Gosselin résidente et Louise Thériault résidente sur le comité d'urbanisme de la municipalité. Le conseil remercie Madame Mélissa Leblond pour la participation à ce comité ainsi que les personnes non-retenues pour leur intérêt à ce comité.

232-17

Nomination membre du conseil local du patrimoine (CLP)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer de nouveaux membres sur le comité local du patrimoine;

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Madame Danielle Roy comme représentante du conseil, M. Pierre Lemelin comme représentant local de l'institution Fabrique de Sainte-Hénédine qui deviendra Sainte-Mère de Jésus le 1^{er} janvier 2018 et M. Normand Fecteau comme représentant de CRLNF (Corporation Révérend Louis-Napoléon Fiset).

233-17

Acceptation budget révisée de l'OMH

CONSIDÉRANT la demande de révision budgétaire de la SHQ et de la directrice de l'OMH;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le budget révisé 2017, déposé par l'OMH Sainte-Hénédine soit des revenus de 42 507\$ et des dépenses de 104 557\$ soit un déficit de 62 050\$ et une participation de 10% à ce déficit.

234-17

Attestation dépôt des déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2017 des membres du conseil

CONSIDÉRANT la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 371-14;

CONSIDÉRANT le code d'éthique en vigueur;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt du registre public de déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2017 par le directeur général secrétaire-trésorier en date du 4 décembre 2017.



N° de résolution
ou annotation
235-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 décembre 2017

Dates des séances conseil en 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les dates des séances ordinaires et les séances de travail du conseil pour l'année 2018;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal décrète que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 seront : 8 janvier, 5 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 9 juillet, 6 août, 10 septembre, 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre 2018. Les séances débuteront à 19h30 et se déroulent à la salle du conseil 111 rue Principale. Qu'un avis public des dates retenues soit donné tel que prévu à la loi. Que les dates de séance de travail du conseil (public non admis) seront le 3 janvier, le 29 janvier, le 26 février, le 3 avril, le 30 avril, le 28 mai, le 3 juillet, le 30 juillet, le 4 septembre, le 24 septembre, le 29 octobre, le 26 novembre 2018 à 19h 30.

236-17

Attestation dépôt états financiers 2016-2017 et prévision budgétaire 2017-2018 de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine Inc. et de la Bibliothèque municipale « La Détente »

CONSIDÉRANT les rapports soumis;

CONSIDÉRANT que le tout est conforme au règlement 320-07 article 6 pour les demandes d'aide financière;

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt des états financiers au 30 septembre 2017 et des prévisions budgétaires au 1er octobre 2017 de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine Inc. et de la Bibliothèque municipale « La Détente » et des demandes d'aide financière de fonctionnement prévu.

Le conseil remercie tous les bénévoles des Loisirs et de la Bibliothèque municipale « La Détente » pour leur implication sociale pour le mieux-être de la communauté.

237-17

Nomination de nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT l'appel de candidature pour recruter des nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie d'embaucher deux candidats de l'extérieur ayant la formation;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme M. Étienne Côté et M. Christian Guertin comme pompiers volontaires pour le service incendie de la municipalité de Sainte-Hénédine. Les conditions de travail sont celles prévues à la politique salariale en vigueur.

238-17

Déclaration compétence MRC en matière contrôle animalier

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce a transmis à la municipalité de Sainte-Hénédine une résolution annonçant son intention de déclarer compétence en matière de contrôle animalier;

ATTENDU qu'en vertu des articles 678.0.1 et suivants du Code municipal, la MRC a le pouvoir de déclarer compétence dans ce domaine;

ATTENDU que la déclaration de compétence prendra effet 90 jours après la réception de la résolution des municipalités concernées à moins que les municipalités renoncent à ce délai;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Rabia Louchini

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine renonce à la compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce en matière de contrôle animalier.



N° de résolution
ou annulation

239-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hédénine

4 décembre 2017

**Approbation dépense programme aide à l'amélioration du réseau
routier municipal (PAARRM)**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés pour les plans de réfection de la route Sainte-Caroline et la réfection de ponceau Route Saint-Jean-Baptiste;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rejean Deblois Que le conseil municipal approuve les dépenses exécutées sur les routes Sainte-Caroline et Saint-Jean-Baptiste pour un montant subventionné de 15 000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes Sainte-Caroline et Saint-Jean-Baptiste dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

240-17

Autorisation remplacement cellulaire pour employés municipaux

CONSIDÉRANT l'abandon prochain des téléavertisseurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de migrer vers la technologie des téléphones intelligents;

CONSIDÉRANT le contrat en cours;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de notre fournisseur;

CONSIDÉRANT la mauvaise couverture des ondes pour la résidence d'un employé;

CONSIDÉRANT la proposition d'une antenne avec amplificateur de signal;

CONSIDÉRANT cependant que cela sera considéré comme un avantage imposable et pourrait entraîner d'autres demandes d'employés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter la fourniture aux deux (2) employés municipaux principaux dans le cadre de leurs fonctions;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer une entente pour la fourniture de deux (2) cellulaires intelligents de marque SONIM XP7 sur un plan écopartage de 7GO pour un montant mensuel de 95,00\$ / mois plus frais pour une garantie de trois (3) ans avec formation avec des frais de base de 200\$ par appareil plus les étuis. Le conseil n'autorise pas la pose d'une antenne avec amplificateur. Le tout sera financé à même le budget 2017 pour les communications.

241-17

Autorisation adhésion service Survi-Mobile de Cauca

CONSIDÉRANT l'abandon prochain des téléavertisseurs recommandé par le directeur incendie;

CONSIDÉRANT le déploiement croissant du service Survi-Mobile de Cauca;

CONSIDÉRANT la proposition reçue;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à signer un contrat avec le Centre Appel Urgence de Chaudière Appalaches (CAUCA) pour l'adhésion au coût 1 250\$ et des mensualités de 8\$/mois par pompier selon les options demandées par le directeur incendie au service Survi-Mobile. Le tout sera financé par le budget de communication 2017 et les budgets suivants pour les mensualités.



N° de résolution
ou délibération

243-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 décembre 2017

Demande visite MMQ au presbytère

CONSIDERANT les discussions tenues concernant une éventuelle acquisition du lot 6118755 et de ses immeubles;
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'avoir des informations au sujet des conditions d'assurances des immeubles de ce lot;
CONSIDERANT que notre assureur (MMQ) accepte sans frais d'indiquer les obligations qui seraient faites à la municipalité;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur secrétaire-trésorier à faire visiter les immeubles du lot 6118755 à la représentante de la MMQ lors de l'inspection régulière pour connaître les exigences de l'assureur, si la municipalité acquiert les immeubles de ce lot dans l'hypothèse qu'aucune transformation majeure n'est faite à moyen terme (5 ans) et que l'utilisation reste similaire à actuellement. Les biens meubles sont exclus de ce rapport pré-achat car la municipalité n'a pas l'intention de les acquérir.

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée. Il est vingt heures quarante (20h40).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval, maire

Yvon Marcoux, dir. gén. & sec.-trés



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

14 décembre 2017

A cette séance spéciale dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, pour l'adoption du budget 2018, tenue au Centre Municipal le 14 décembre 2017 étaient présents les conseillers suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Rejean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire et aussi présent, Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures (19h30)

Présentation du budget 2018

Arrivée de Jean-François Nadeau à 19h50

244-17

Adoption du budget 2018

CONSIDÉRANT les priorités choisies par les membres du conseil pour le maintien ou l'amélioration des services selon les compétences de la municipalité;

CONSIDÉRANT les obligations légales et financières à rencontrer;

CONSIDÉRANT les discussions préalables tenues à ce sujet;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau, Clermont Maranda, Danielle Roy sous division de Rabia Louchini et Rejean Deblois

Que le conseil municipal adopte le budget 2018, équilibré selon le document présenté au conseil par le directeur général secrétaire-trésorier séance tenante au montant de 1 767 602\$.

245-17

Programme triennal d'immobilisation 2018 – 2019 – 2020

CONSIDÉRANT les projets d'immobilisation retenus par le conseil pour 2018 – 2019 – 2020;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2018 – 2019– 2020 tel que présenté par le directeur général secrétaire-trésorier.

246-17

Avis de motion et présentation sur règlement de taxation 2018 et modalité de paiement

Avis de motion est donné par Danielle Roy qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement décrétant les taux d'imposition et modalités de paiement pour l'année 2018. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

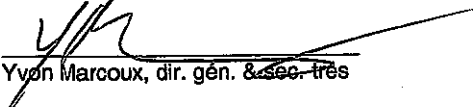
247-17

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle Roy que la séance soit levée. Il est vingt heures vingt (20h20)

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, dir. gén. & sec. trés